

# Politique en matière de durabilité



Flossbach von Storch

« La durabilité n'est pas un fait nouveau pour nous, elle est à la base de la réflexion de tout investisseur orienté sur le long terme et donc de toute stratégie d'investissement à long terme. Une entreprise ne peut espérer réussir à long terme et agir durablement que si elle sert bien ses clients, motive ses employés, traite équitablement ses partenaires commerciaux, investit suffisamment, paie des impôts et ne nuit pas à l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous ne nous concentrons pas uniquement sur les modèles d'entreprises et les bilans, mais aussi sur les personnes. »

**Dr. Bert Flossbach**

Fondateur et membre du conseil d'administration de Flossbach von Storch AG



## REMARQUE PRELIMINAIRE

La politique en matière de durabilité du groupe Flossbach von Storch (Flossbach von Storch AG, Flossbach von Storch Invest S.A. et ses filiales, appelé aussi « groupe FvS » ou « Flossbach von Storch ») décrit la manière dont les aspects de la durabilité, qui sont liés à l'environnement, au social et à la gouvernance d'entreprise (ce qu'on appelle les facteurs ESG, pour « Environment, Social, Governance »), sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement (les « Fonds ») gérés par FvS Invest S.A. et dans la gestion du portefeuille financier de Flossbach von Storch AG, mais aussi la manière dont ils sont pleinement intégrés dans la politique d'investissement.

La politique en matière de durabilité est disponible sur le site Internet de FvS Invest S.A. ([www.fvinvest.lu](http://www.fvinvest.lu)) ainsi que sur celui de Flossbach von Storch AG ([www.flossbachvonstorch.de/de](http://www.flossbachvonstorch.de/de)).



## Aperçu

<b>Remarque préliminaire</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Énoncé de la mission</b> .....	<b>4</b>
<b>2 La durabilité dans le processus d'investissement du groupe Flossbach von Storch</b> .....	<b>4</b>
2.1 Intégration des facteurs ESG .....	4
2.2 Propriétaire actif.....	5
2.3 Structure organisationnelle .....	6
2.4 Restriction de l'univers d'investissement à l'échelle du groupe.....	7
2.5 Caractéristiques spécifiques au Fonds .....	8
2.5.1 Les compartiments de Flossbach von Storch.....	8
2.5.2 Mandats.....	9
<b>3 Engagement de publication</b> .....	<b>9</b>
3.1 Obligations de divulgation.....	9
3.2 Principes pour l'investissement responsable (PRI).....	9
<b>4 Révision de la politique en matière de durabilité</b> .....	<b>10</b>



## 1 ÉNONCE DE LA MISSION

Le développement durable a toujours été une caractéristique et une composante essentielle de la philosophie d'investissement de Flossbach von Storch, qui est orientée vers l'investissement à long terme. Pour Flossbach von Storch, le développement durable est le gage d'un succès pérenne, durable et à long terme. Il s'agit d'une compréhension holistique du développement durable, qui vise le bien-être de toutes les parties prenantes. En effet, une entreprise ne peut réussir à long terme que si elle prend soin de ses clients, motive ses employés, traite ses partenaires commerciaux de manière équitable, investit suffisamment, paie des impôts et ne cause aucun dommage à l'environnement. L'écologie et les questions sociales sont des conditions préalables à une réussite économique à long terme. L'un ne va pas sans l'autre.

En tant que fiduciaire des actifs de ses clients, Flossbach von Storch gère de manière responsable les droits et obligations qui y sont associés, selon les principes d'un investisseur actif (non-activiste), qui met en lumière, de manière appropriée, les abus dans les sociétés dans lesquelles il investit et qui agit en conséquence.

## 2 LA DURABILITE DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE FLOSSBACH VON STORCH

### 2.1 Intégration des facteurs ESG

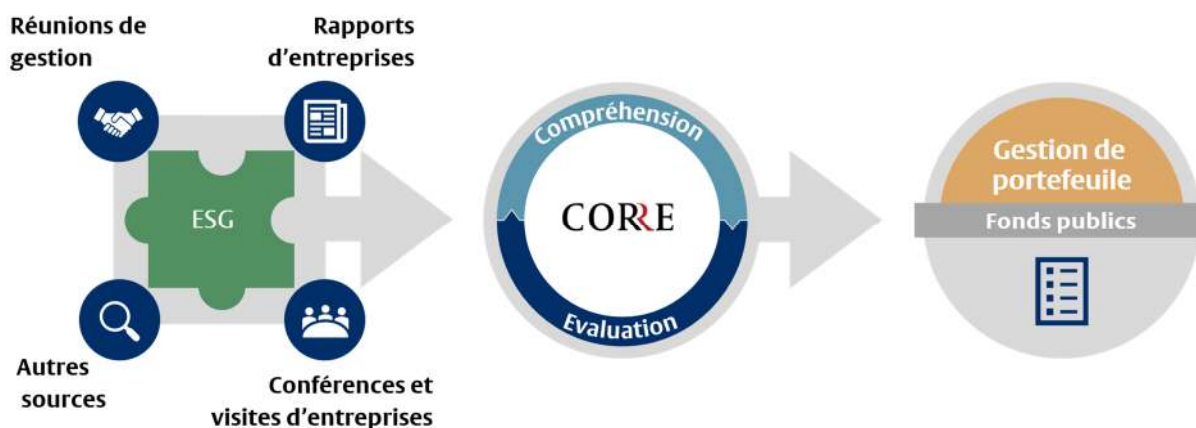
Flossbach von Storch intègre, de manière exhaustive et en plusieurs étapes, les facteurs ESG dans son processus d'investissement. La qualité de chaque nouvelle idée d'investissement est vérifiée, en commençant par une analyse fondamentale dans le cadre du processus d'analyse interne CORE (Corporate Ownership Risk/Reward Evaluation). Une idée d'investissement ne devient un investissement possible que si une société génère des rendements à long terme élevés et sûrs et qu'aucun risque ESG sérieux n'est identifié. Dès lors, elle est intégrée dans la « liste de référence ». La gestion du fonds ne peut investir que dans des valeurs mobilières qui figurent sur la liste interne de référence ou celle des garants (actions / obligations). Ce principe garantit que tous les investissements ont été soumis au processus de recherche interne et répondent à notre vision de la qualité.

Les facteurs ESG sont explicitement pris en compte dans l'évaluation propriétaire et évalués pour identifier les opportunités et les risques. Chacun des trois facteurs (E, S et G) est pris en compte du point de vue d'un investisseur à long terme afin de s'assurer qu'aucun des facteurs n'entraîne un conflit d'intérêts potentiel dans la création de valeur à long terme. Dans le cadre de l'analyse en plusieurs étapes, une attention particulière est portée à la bonne gouvernance de la société, qui est importante pour le développement durable de celle-ci. Cela augmente les perspectives à long terme de la réussite d'une entreprise et ne peut être fait qu'en tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux.

L'équipe d'analystes s'appuie aussi sur des sources de données externes. Il s'agit notamment de rapports d'entreprise, de données de recherche ESG tierces (MSCI) et de différentes autres sources. Les informations de ces sources sont intégrées au processus d'analyse interne CORE. Elles peuvent leur fournir des indications utiles pour évaluer les risques ESG, mais ne remplacent jamais une analyse interne.



Présentation du processus d'analyse interne de l'entreprise :



Les risques de durabilité font partie intégrante du processus d'investissement. Il s'agit de circonstances ou de conditions environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise qui pourraient avoir, potentiellement ou effectivement, un impact négatif significatif sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact significatif sur d'autres types de risque, notamment le risque de prix général, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de change, etc., et peuvent contribuer à aggraver ces types de risque. De plus amples informations sur les risques de durabilité sont disponibles sur le site Internet [www.fvinvest.lu](http://www.fvinvest.lu) (ou sur les différents sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) et sur [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de).

Grâce à l'approche fondamentale de l'intégration ESG et à la prise en compte des risques liés au développement durable, Flossbach von Storch AG remplit les obligations fiduciaires de la meilleure façon possible et est à même de classer les risques potentiels (et les opportunités) des décisions d'investissement de manière appropriée.

## 2.2 Propriétaire actif

Le rôle du fiduciaire ne s'arrête pas à la sélection du bon investissement. En tant qu'investisseur à long terme, Flossbach von Storch s'engage à représenter activement les intérêts de ses clients dans les sociétés en portefeuille (actionnariat actif).

Les intérêts des actionnaires sont pris en compte dans le cadre d'un processus d'actionnariat actif rigoureux et suivant une politique de participation ferme. L'évolution des sociétés en portefeuille est constamment surveillée et analysée. Si des problèmes critiques peuvent avoir un impact durable sur le développement de l'entreprise, ils font l'objet de discussions avec la direction de l'entreprise.

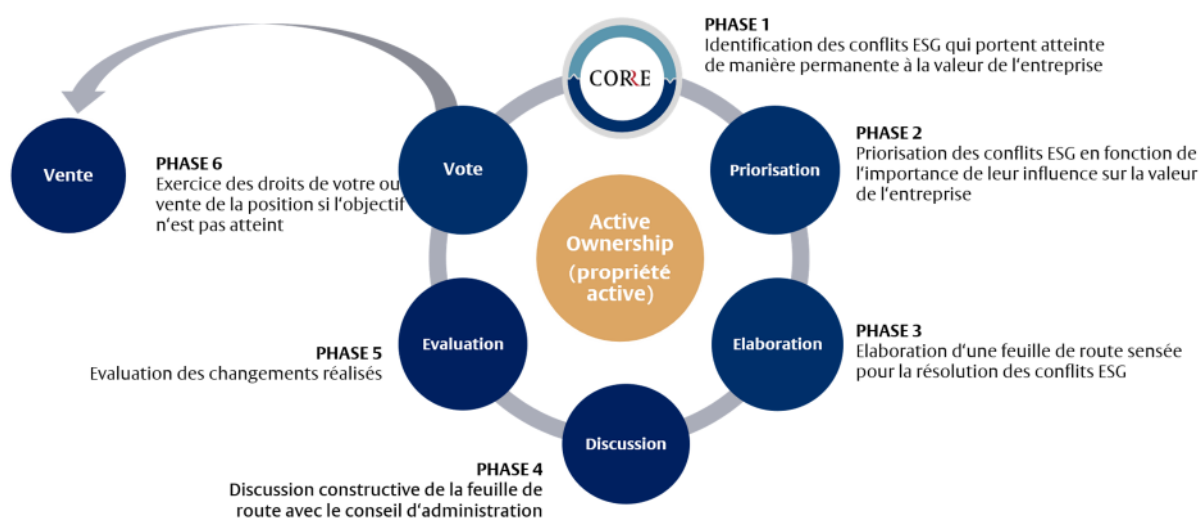
Flossbach von Storch se considère comme un sparring-partner qui émet des suggestions constructives et qui accompagne la direction dans leur mise en œuvre. Les analystes se concentrent sur un nombre limité d'entreprises, ce qui leur donne l'opportunité et le temps de s'assurer de leur progression et de leur conformité avec les objectifs définis conjointement. Si la direction ne prend pas les mesures nécessaires pour atteindre un modèle d'affaires durable, la gestion du fonds utilise ses droits de vote ou elle vend sa participation.



Flossbach von Storch AG prend au sérieux la responsabilité qui va avec le fait d'exercer les droits de vote de ses investisseurs et son vote, en ce qui concerne ses propres fonds d'investissement, s'effectue selon des critères définis. En tant qu'investisseur axé sur le long terme, Flossbach von Storch soutient, par principe, l'ensemble des mesures susceptibles d'augmenter la valeur d'une entreprise à long terme dans l'intérêt des investisseurs, et vote ou se prononce contre celles qui s'opposent à cet objectif.

Pour ce qui est de sa participation active en tant qu'actionnaire, il convient de se référer aux directives relatives à l'exercice du droit de vote et à la participation du groupe FvS, disponibles sur le site Internet [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu) (ou sur les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de).

Processus cyclique d'actionnariat actif faisant partie intégrante du processus d'investissement :



## 2.3 Structure organisationnelle

Le gestionnaire des fonds n'applique pas de filtres ESG rigides, mais décide au cas par cas, sur la base du processus d'analyse propriétaire CORE, de l'éligibilité d'une société au regard de ses activités ESG. Les critères de décision sont définis par écrit lors de réunions internes, puis passés au crible afin de s'assurer de la rigueur, de l'exhaustivité et de l'exactitude de la chaîne d'arguments. Cette approche en équipe, qui est ancrée dans les principes du Pentagramme de Flossbach von Storch, repose sur une compréhension commune de la qualité d'un investissement.

L'intégration ESG est solidement ancrée dans le processus d'investissement et est surveillée par le Directeur des investissements (CIO) et les responsables respectifs des recherches actions et ESG de Flossbach von Storch AG. La mise en œuvre de l'intégration ESG, l'échange avec les sociétés et l'exercice des droits de vote sont effectués de manière centralisée par les gestionnaires de portefeuille et les analystes compétents. Les gestionnaires de portefeuille jouent également le rôle d'analystes, ce qui leur permet d'acquérir une compréhension approfondie des investissements, et ce dans toutes les catégories d'actifs.

Les droits de vote sont généralement exercés par le gérant de portefeuille. Les décisions sont prises sur la base des recommandations formulées par l'analyste affecté à un portefeuille ou un émetteur, en



consultation avec le gérant de portefeuille, avant une assemblée générale ou un accord, conformément à la stratégie d'investissement du fonds concerné.

Responsabilité globale :



Le groupe FvS attache une grande importance à la prise en compte, entre autres, des intérêts à long terme des investisseurs dans la politique de rémunération et à l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement.

## 2.4 Restriction de l'univers d'investissement à l'échelle du groupe

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, le groupe Flossbach von Storch s'est engagé à soutenir et à respecter les conventions visant à bannir la production et le commerce d'armes controversées. Les investissements dans des sociétés liées à la production ou à la distribution d'armes controversées, au sens de la directive interne sur les armes controversées, sont exclus de l'ensemble du groupe Flossbach von Storch.

Les armes controversées sont, selon l'opinion dominante, des systèmes d'armes ayant des effets non ciblés, provoquant des souffrances disproportionnées et représentant une menace pour la population civile (même longtemps après la résolution d'un conflit) qui sont par conséquent interdits par la communauté internationale. Plusieurs conventions internationales, la législation européenne et les lois nationales de différents pays proscrivent et interdisent la conception, la production, l'acquisition, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes controversées.

La directive interne relative aux armes controversées repose sur la liste non exhaustive des accords juridiques et réglementaires pertinents qui suit :

- la Convention sur les armes à sous-munitions, signée en 2008 et entrée en vigueur 2010 (aussi appelée « Traité d'Oslo ») ;
- la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, signée en 1997 et entrée en vigueur en 1999 (aussi appelée « Convention d'Ottawa ») ;





- le Protocole de Genève de 1925 et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques, signée en 1972 et entrée en vigueur en 1975 ;
- la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, signée en 1993 et entrée en vigueur en 1997 ;
- le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé en 1968 et entré en vigueur en 1970 (« Traité sur la non-prolifération »), y compris le Protocole additionnel de 1998 et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017.

Les armes controversées regroupent, sans s'y limiter et de manière non exhaustive, les catégories d'armes suivantes :

- les armes à sous-munitions ;
- les mines antipersonnel et les mines terrestres ;
- les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) ;
- les armes aveuglantes ;
- l'uranium enrichi ;
- les bombes incendiaires (phosphore blanc) ;
- les armes de destruction massive.

Flossbach von Storch évite de nouer ou poursuivre des relations commerciales, de quelque nature que ce soit, avec des entreprises ayant des liens directs avec les armes controversées (Controversial Weapons, CW). Aucun investissement n'est réalisé dans des sociétés qui gagnent de l'argent grâce à de tels systèmes d'armes controversés. L'interdiction couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la vente en passant par les services connexes.

## 2.5 Caractéristiques spécifiques au Fonds

### 2.5.1 Les compartiments de Flossbach von Storch

La stratégie d'investissement des compartiments de Flossbach von Storch repose sur l'approche de durabilité globale de FvS Invest S.A. en matière d'intégration ESG, de participation et d'exercice des droits de vote et prend également en compte les exclusions concernant les armes controversées telles que décrites ci-dessus.

En outre, les compartiments Foundation reflètent un consensus plus large de valeurs des fondations à but non lucratif. La politique d'investissement spécifique aux compartiments Foundation définit les catégories de sociétés dans lesquelles les compartiments Foundation ne sont pas autorisés à investir, en tenant compte des critères ESG des instruments financiers durables. Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'investissement dans les différents Prospectus disponibles sur les pages Internet [www.fvinvest.lu](http://www.fvinvest.lu) (ou sur les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) et sur [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de).



## 2.5.2 Mandats

La stratégie d'investissement des mandats individuels de Flossbach von Storch AG repose sur l'approche de durabilité globale en matière d'intégration ESG, de participation et d'exercice des droits de vote, et prend également en compte les exclusions d'armes controversées telles que décrites ci-dessus.

En outre, la composition des fonds spéciaux et des mandats peut être adaptée aux critères de durabilité des clients. Les normes éthiques ou morales sont donc conçues individuellement. Les approches complémentaires en matière de listes négatives sont généralement basées sur l'exclusion de certains titres, certains secteurs ou même pays. En outre, des mandats d'évaluation de l'empreinte carbone sont possibles pour les mandats à titres individuels.

## 3 ENGAGEMENT DE PUBLICATION

Flossbach von Storch soutient l'importance croissante de la durabilité dans le secteur de la finance. Afin de souligner l'importance du sujet, Flossbach von Storch accompagne cette évolution de manière constructive et critique, lance des initiatives et mène des discussions intensives, non seulement avec ses clients, mais aussi avec des responsables politiques, notamment par le biais de communiqués de presse, d'entretiens et de ses propres publications. La transparence est un élément de base important pour parvenir à un consensus sur ce problème central : qu'est-ce qu'un investissement durable et qu'est ce qui ne l'est pas ?

### 3.1 Obligations de divulgation

Dans le cadre de ses participations, Flossbach von Storch publie un rapport annuel sur l'actionnariat actif, qui décrit certaines de ses activités en matière d'exercice des droits de vote et d'engagement au cours de l'année civile précédente. Le rapport actuel sur l'actionnariat actif est publié sur le site Internet [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu) (ou sur les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) et sur [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de).

Flossbach von Storch remplit les obligations de publication d'informations en matière de durabilité définies dans le règlement (UE) 2019/2088 (le « SFDR »). Les publications à fournir dans le cadre du SFDR sont disponibles sur le site Internet [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu) (ou sur les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) ainsi que sur [www.flossbachvonstorch.de](http://www.flossbachvonstorch.de).

### 3.2 Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En janvier 2019, Flossbach von Storch AG a signé pour le groupe Flossbach von Storch les Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies (UN PRI, United Nations-supported Principles for Responsible Investment). En conséquence, le groupe Flossbach von Storch est tenu de prendre en compte les facteurs ESG dans son processus de décision d'investissement et d'exercer une participation active dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote.



#### 4 RÉVISION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La politique en matière de durabilité fait l'objet d'un examen régulier et est mise à jour, le cas échéant, en fonction de l'évolution de l'activité commerciale et des ajustements apportés aux stratégies de mise en œuvre des critères et des risques de durabilité. La version actuelle de la politique en matière de durabilité est publiée sur le site Internet de FvS Invest S.A. [www.fvinvest.lu](http://www.fvinvest.lu) (ou les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) et celui de Flossbach von Storch AG [www.flossbachvonstorch.de/de](http://www.flossbachvonstorch.de/de).

